

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20618**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Hydro technicien(ne) en institut de thalassothérapie

Nouvel intitulé : Hydro-technicien en institut de thalassothérapie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi de l'industrie hôtelière (CPNE/IH) – OPCA Fafih	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3292 - Hôtels, cafés, restaurants (HCR)

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'hydro technicien(ne) exerce dans les instituts de thalassothérapie. L'hydro technicien(ne) exerce sa fonction sous la responsabilité d'un(e) chef de service

A l'intérieur du périmètre défini de son poste, elle (il) exerce toutefois ses activités de façon autonome

Le métier s'articule autour des activités suivantes :

accueil/prise de contact avec le client

préparation des produits

mise en œuvre des soins relevant du métier d'hydro technicien(ne) en thalassothérapie

organisation et maintien du poste de travail

commercialisation des prestations internes à l'institut

L'hydro technicien(ne) est capable de :

- Installer confortablement le client
- Créer un climat de confiance, de bien être et de sécurité
- Donner des informations claires et précises sur les soins prodigués,
- Traiter systématiquement toute demande du client soit en direct soit en reportant à la hiérarchie
- Détecter les clients « à risques »
- Préparer les produits de soin en respectant les consignes (huiles, boues, crèmes, algues ...)
- Effectuer tous les contrôles préalables (température de l'eau, des produits chauffés...)
- Contrôler le bon état du matériel utilisé (matériel à ultrasons, bottes de pressothérapie...) dans le cadre des soins (enveloppements, soins au jet à lance ou douche à infusion..., modelages de détente)
- Nettoyer et désinfecter les postes de soins
- Vérifier le parfait état des surfaces de circulation pour éviter tout accident
- Préparer le poste de travail pour les soins
- Donner des informations sur les autres offres du centre (boutique, restauration ...)
- Présenter au client l'évolution des prestations offertes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Instituts de thalassothérapie adossés ou non à des hôtels ou à des restaurants Les activités qui s'y déroulent ne sont pas des soins médicaux ils se situent dans le champ de la remise en forme et du bien être.

Hydro technicien(ne)

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1203 : Hydrothérapie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le CQP comprend 5 unités de certification correspondant aux 5 principales activités décrites plus haut.

Les évaluations reposent sur des observations au poste de travail réalisées par le tuteur et par des évaluations réalisées par le formateur.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/ON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury national paritaire composé au minimum de 4 personnes

En contrat de professionnalisation	X	Jury national paritaire composé au minimum de 4 personnes
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Jury national paritaire composé au minimum de 4 personnes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Hydro-technicien(e) avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Hydro technicien(ne) en institut de thalassothérapie » avec effet au 21 novembre 2011, jusqu'au 29 novembre 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

info@fafih.com

[Service certification](#)

Lieu(x) de certification :

OPCA Fafih - service certification

3 rue de la ville l'Evêque - 75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

A ce jour, 5 organismes sont accrédités par la CPNE/IH pour dispenser la formation :

CATALYSE - PAU-64000 PAU

IFPC-64340 BOUCAU

FIM GRANVILLE- 50401 GRANVILLE

CFP St Anne - LYCEE SAINTE ANNE-44615 SAINT NAZAIRE

THALATHERM-13001 Marseille

Un réseau de 161 accompagnateurs VAE labellisés

Le référencement est à consulter à l'adresse suivante : <http://www.fafih.com/certification/>

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des référentiels : Commission paritaire de la formation professionnelle et de l'emploi de l'Industrie Hôtelière

Certification précédente : [Hydro technicien\(ne\)](#)

Certification suivante : [Hydro-technicien en institut de thalassothérapie](#)